



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

INTRODUCTION

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L.5217-10-4), la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose aux Communes de plus de 3 500 habitants ayant adopté le référentiel budgétaire et comptable M57 (cas de la Commune de Jurançon) ; ce débat doit se tenir au cours des 10 semaines précédant le vote du budget primitif. Il ne donne pas lieu à une approbation mais une délibération permet de prendre acte que le débat a eu lieu.

Première étape essentielle du cycle budgétaire annuel, le rapport d'orientation budgétaire :

- permet de rendre compte de l'état des finances de la collectivité, des contraintes endogènes et exogènes qui impactent ou risquent d'impacter le budget de la ville sur l'année à venir
- ouvre un espace de discussion entre les élus de l'assemblée délibérante, sur les grands choix et des orientations en cours et pour les années à venir, en matière de fonctionnement et d'investissement
- participe à l'information des élus et des citoyens sur les actions prioritaires envisagées par la majorité.

L'article 13 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 dispose que le DOB doit présenter (...) « *les objectifs concernant :*

- *l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeurs, en comptabilité générale de la section de fonctionnement*
- *l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de la dette »*

Afin de permettre aux citoyens et aux élus de disposer d'informations claires et lisibles, le document support à la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires ici présenté rend compte :

- de la situation financière de la collectivité,
- des principales perspectives budgétaires pour l'année 2026, au regard des données à ce jour disponibles,
- des projets d'investissements de la Commune, en particulier ceux qui auront un écho pluriannuel

Ce document sera accessible depuis le site internet de la collectivité ; il sera également en consultation libre à l'Hôtel de ville, sur demande.

Les orientations présentées ce jour s'inscrivent pleinement dans le calendrier électoral de 2026 et souhaitent respecter une certaine logique démocratique.

En effet, le contexte électoral impose de la sobriété dans la présentation des orientations en matière d'investissement (projets déjà engagés) ainsi qu'en fonctionnement (maintien en bonne condition de marche des services); l'équipe municipale élue en mars prochain aura l'opportunité, à travers un Budget Supplémentaire (second trimestre 2026), d'inscrire des choix structurants complémentaires pour la Commune.

I / ELEMENTS DE CONTEXTE ELABORATION BP 2026 :

▣ Contexte économique général

Selon l'organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la croissance du PIB mondial devrait ralentir notamment sous l'effet progressif du relèvement des droits de douane et la persistance de l'incertitude liée à l'action publique. Elle devrait s'établir à 2,9% en 2026 contre 3,2% en 2025.

Les projections d'inflation globale dans la plupart des économies du G 20 passeraient de 3,43% en 2025 à 2,9% en 2026. Pour mémoire, ces taux étaient de 9,53% en 2022 et de 6,93% en 2023. L'inflation globale devrait donc refluer dans la majorité des économies sous l'effet de plusieurs facteurs (poursuite du ralentissement de la croissance économique et de l'atténuation des tensions sur le marché du travail). L'inflation sous-jacente des biens demeurera globalement stable, même si en léger recul de 2,6% à 2,5%.

▣ La situation économique en France :

Sur l'ensemble de l'année 2025, la croissance française s'établirait à 0,7% selon les prévisions de la Banque de France. Elle augmenterait ensuite modérément pour atteindre 0,9% en 2026 puis 1,1% en 2027 sous l'effet d'un raffermissement de la consommation des ménages et une reprise de l'investissement privé. Néanmoins, les prévisions de croissance pour 2026 et 2027 ont été ajustées à la baisse au dernier trimestre de cette année et ce, en raison d'un contexte national toujours très incertain et des hypothèses sur l'environnement international plus défavorables (taux de change de l'euro, prix du pétrole plus élevé, demande externe moindre).

Selon le Rapport Economique Social et Financier, l'inflation pourrait diminuer en 2025, à +1,1 % en moyenne annuelle mais elle augmenterait et s'élèverait à 1,3% en 2026.

Le taux de chômage resterait proche de son niveau actuel de 7,5% selon la Banque de France.

Les indicateurs de l'INSEE de décembre 2025 ont confirmé, à la fin du troisième trimestre 2025, la forte dégradation des comptes publics, la dette publique (somme de tous les emprunts contractés par les administrations publiques : Etat, Administrations centrales, collectivités locales, administrations de sécurité sociale) atteignant un niveau record de 3 482,2 milliards, ce qui représente environ 50 000 € par habitant. La dette publique représente ainsi plus de 117,4% du PIB.

Selon l'INSEE toujours, la dette des administrations publiques locales augmente légèrement (+ 0,5 Md€ au dernier trimestre 2025). Les Communes s'endettent (+0,6 Md€), de même que les syndicats des collectivités locales (+0,1 Md€) et les départements (+0,1 Md€). À l'inverse, la dette des régions diminue (-0,4 Md€).

Le déficit public, après un objectif de 5.4% du PIB, est évalué à 4.6% pour 2026.

Evidemment, comme pour 2024 et 2025, ces prévisions macro-économiques s'inscrivent dans un environnement économique et financier morose et complexe notamment en raison du contexte géopolitique mondial ainsi que dans un contexte interne incertain.

▣ **Loi de Finances 2026 : les mesures impactant le bloc communal (données définitives en attente)**

Au moment de l'élaboration de ce document, nous savons que le Budget de l'Etat pour 2026 ne sera pas adopté avant le 31 décembre 2025 après l'échec de la Commission mixte paritaire (CMP) du vendredi 19 décembre 2025.

Dans ces circonstances, comme en 2025, et afin d'assurer la continuité de la Nation, la Loi organique n°2002-692 du 1^{er} août 2001 prévoit, dans son article 45, la possibilité pour le Parlement d'adopter une loi spéciale autorisant le Gouvernement à percevoir les impôts existants. L'autorisation emporte également les prélèvements sur recettes au profit de l'Union européenne et des Collectivités territoriales afin d'assurer leur fonctionnement. Un projet de loi spéciale a donc été présenté en Conseil des ministres le 22 décembre puis a été adopté par le Parlement à l'unanimité le 23 décembre.

Par conséquent, jusqu'à la promulgation d'une Loi de finances pour 2026, la perception des impôts locaux et le versement aux Collectivités territoriales des concours financiers de l'Etat relevant du domaine des "services votés" et des prélèvements sur recettes de l'Etat sont autorisés.

Les Collectivités percevront donc l'ensemble des crédits composant leurs moyens de fonctionnement (dont la Dotation Globale de Fonctionnement) dans les conditions fixées par la Loi de finances de 2025 et au niveau du montant national voté s'agissant de la DGF.

Ces versements interviendront selon leurs modalités de droit commun. Pour ce qui concerne la DGF, elle sera versée par douzièmes dans l'attente de la notification individuelle définitive de son montant, issue de la répartition qui interviendra à la suite de la future Loi de Finances pour 2026.

Par ailleurs, le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et la dotation de soutien aux collectivités frappées par des événements climatiques ou géologiques (DSEC), seront répartis et versés aux Collectivités dans les conditions ordinaires les régissant.

En revanche, l'attribution et le calendrier correspondant des dotations de soutien à l'investissement local (dont DETR, DSIL, Fonds vert) seront évidemment impactés en l'absence de vote de Loi de finances pour 2026. Les nouveaux engagements de ces subventions resteront totalement subordonnés au vote de la Loi de finances et surtout aux dispositions qui seront votées en la matière.

II / ORIENTATIONS BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Comme en 2025, le calendrier budgétaire retenu pour 2026 ne permet pas de tenir compte des résultats de l'année 2025, qui seront repris lors d'un **budget supplémentaire**, voté ultérieurement (avant l'été).

La section de fonctionnement 2026 (en dépenses comme en recettes)

devrait représenter au total 7 265 727 €

Synthèse objectifs politiques en fonctionnement pour 2026 :

- **Contenir**, autant que faire se peut, **les coûts de fonctionnement** dans un contexte d'inflation encore bien présente
- **S'adapter** aux décisions qui s'imposent à la Commune
- **Donner des moyens adaptés** pour assurer un fonctionnement normal des services

		Budget 2025		OB 2026
		BP	BP + BS + DMs	BP
CHAPITRES DE DEPENSES				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 182 097,57	2 292 362,60	2 462 240,00
012	TRAITEMENTS	3 730 657,10	3 926 632,79	3 860 885,00
014	ATTENUATION DE PRODUIT	90 000,00	90 000,00	90 000,00
65	AUTRES CHARG GEST° COUR	796 992,30	817 164,30	414 314,00
66	CHARGES FINANCIERES	133 437,03	133 437,03	130 788,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 500,00	2 500,00	2 500,00
68	PROVISIONS	5 000,00	5 000,00	5 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTIST	80 000,00	0,00	0,00
042	OPERAT° ORDRE TRANS ENTRE SECTION	350 000,00	350 000,00	300 000,00
TOTAL DEPENSES		7 370 684,00	7 617 096,72	7 265 727,00

■ Evolution des charges générales

	BP2020	BP2021	BP2022	BP2023	Budget 2024	Budget 2025	OB 2026
Charges à caractère général (011)	1 509 138 €	1 540 863 €	1 949 765 €	2 382 912 €	2 224 746 € (BP) + 120 500 € (BS + DM) = 2 345 246 €	2 182 098 € (BP) + 110 265 € (BS + DMs) = 2 292 363€	2 462 240 € (BP)

A noter en 2026 :

- Facture « globale » en gaz et électricité de la Commune en légère diminution par rapport à 2025. Le montant de ce poste devrait être en baisse, surtout grâce aux baisses de consommation déjà constatées et à venir suite aux travaux et gestes d'économies d'énergie
- Assurance bâtiments et flotte véhicules en hausse (effet combiné d'un redimensionnement des contrats et inflation)
- Entretien des bâtiments en hausse, notamment par la prise en compte d'un nouveau bâtiment (pôle associatif et sportif)
- Poste des prestations de services légèrement en hausse (intégration d'un nouveau contrat de maintenance pour le parc informatique « écoles » ; recours à des prestataires externes pour certaines missions -dont sécurisation arbres, incidence du zéro phytosanitaire, renouvellement de marchés avec actualisation des prix)
- Des économies réalisées grâce à la recherche de solutions moins coûteuses dans le fonctionnement quotidien des services
- Une évaluation à la baisse de certaines dépenses récurrentes grâce à une analyse plus fine des dépenses réalisées sur l'année passée

■ Evolution des dépenses de personnel

Eléments de contexte sur les dépenses de personnel :

Les données présentées dans ce paragraphe sont extraites du dernier Rapport social unique (données 2024).

Effectifs au 31 décembre 2024

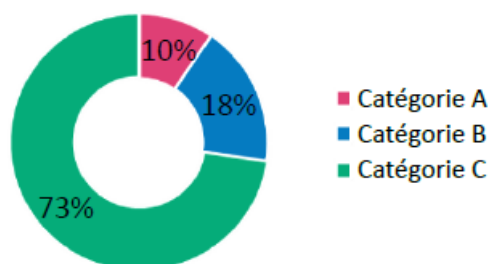
- 65 fonctionnaires (74% de l'effectif total)
- 8 contractuels permanents (9% de l'effectif total)
- 15 contractuels non permanents (17% de l'effectif total)

Rapporté en équivalent temps plein sur l'année, nous comptabilisons 75,4 agents.

Répartition des agents permanents par filière

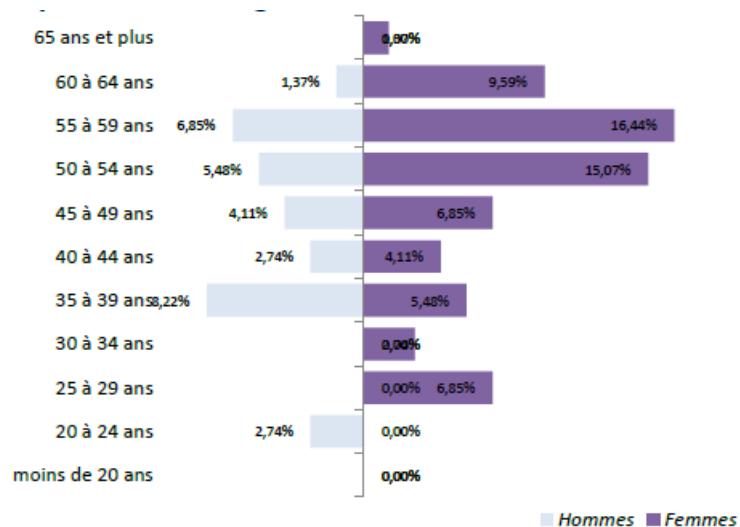
Filière	Titulaire	Contractuel	Ensemble
Administrative	31%	50%	33%
Technique	40%	38%	40%
Sportive	2%		1%
Sociale	11%	13%	11%
Police municipale	5%		4%
Animation	12%		11%

Répartition des agents par catégorie



Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 49 ans.



Evolution des dépenses de personnel

	BP2020	BP2021	BP2022	BP2023	Budget 2024	Budget 2025	OB 2026
Dépenses de personnel (012)	3 202 683 €	3 251 455 €	3 265 042 €	3 508 330 €	3 608 243 € (BP) + 200 000 € (BS) = 3 808 243 €	3 730 657 € (BP) + 195 976 € (BS) = 3 926 633 €	3 860 885 € (BP)

A noter pour 2026, l'évolution des dépenses de personnel qui s'élèveraient à **3 860 885 €**, s'explique par :

Des décisions qui s'imposent à la collectivité :

- L'augmentation de la cotisation patronale CNRACL – assurance vieillesse (+ 3 points en 2026) qui s'inscrit dans une dynamique d'évolution pluriannuelle (Cf décret du 30 janvier 2025 ; 34.65% au 1^{er} janvier 2025 puis 37.65% en 2026 ; 40.65 % en 2027 ; 43.65% en 2028)
- La revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2026
- Ré-évaluation du contrat d'assurance statutaire

Des réalités et des décisions locales en matière de ressources humaines :

- Remplacement d'agents qui quittent la collectivité (retraite, départs volontaires) ou en arrêt
- Création d'un demi-poste supplémentaire suite à ré-organisation d'un service
- Rémunération du personnel pour les élections
- Service civique médiation périscolaire
- Accueil de stagiaires rémunérés
- Un « Glissement Vieillesse Technicité » positif du fait des caractéristiques démographiques de nos ressources humaines – peu d'agents en début de carrière

A noter :

- Sur le BP 2026, il sera nécessaire d'inscrire une provision pour le versement d'ARE (allocation retour à l'emploi) d'un agent licencié (montant à ce jour inconnu)
- Hors CHAP 012 mais en lien avec les ressources humaines : à compter du 1^{er} janvier 2026, évolution à la hausse du taux de cotisation au Centre De Gestion, basé sur la masse salariale (+ 0.1 % par rapport à 2025, soit + 1 150 € environ/ an pour la Commune sur total annuel d'environ 27 k€) ; le périmètre de missions assurées par le CDG pour les collectivités affiliées reste cependant identique.

▣ **Financement de la vie associative :**

L'examen des demandes de subventions pour 2026 et l'enveloppe consacrée à leur versement seront laissés à l'appréciation de l'équipe municipale élue en mars prochain et inscrits au Budget Supplémentaire.

▣ **Accompagner la politique sociale du CCAS**

Comme pour le financement de la vie associative, la subvention de fonctionnement du CCAS sera laissée à l'appréciation de l'équipe municipale élue en mars prochain. Néanmoins, afin de permettre au CCAS de fonctionner lors du 1^{er} trimestre, un acompte sur subvention à hauteur de **80 k€** sera inscrit au Budget Primitif. Le complément sera inscrit au Budget Supplémentaire.

	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
Subvention au CCAS	280 000 €	280 000 €	300 000 €	320 000 €	320 000 €	320 000 €

Pour rappel, la Commune et le CCAS de Jurançon ont signé le 30 septembre 2025 une convention de mutualisation qui vient détailler et clarifier les missions portées directement par les deux entités.

▣ **Structurer la politique événementielle :**

Comme pour l'année 2025, la volonté est de conserver une enveloppe identique aux années précédentes en veillant :

- à leur articulation avec les autres manifestations du territoire et/ou les partenaires associatifs ou institutionnels pour gagner en complémentarité entre les événements
- à des thématiques ou publics cibles spécifiques (les jeunes et les familles notamment)
- aux liens avec les autres politiques développées localement (saison culturelle de l'Atelier du Neez ; initiatives portées par le Centre de loisirs, le CCAS etc)

DETAIL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		Budget 2025		OB 2026
		BP	BP + BS + DMs	BP
CHAPITRES DE RECETTES				
013	ATTENUATION DE CHARGES	65 000,00	65 000,00	35 000,00
70	PRODUITS SERVICES, DOM ET VENTES	368 130,00	368 130,00	394 000,00
73	IMPOTS ET TAXES	6 090 019,00	6 086 156,72	6 052 726,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	594 534,00	574 809,00	606 000,00
75	AUTRES PRODUITS GEST° COUR	82 000,00	82 000,00	97 000,00
76	PRODUITS FINANCIERS	1,00	1,00	1,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000,00	21 000,00	1 000,00
042	OPERAT° ORDRE TRANS ENTRE SECTION	170 000,00	170 000,00	80 000,00
R002	EXCEDENT		250 000,00	0,00
TOTAL RECETTES		7 370 684,00	7 617 096,72	7 265 727,00

▣ Principales hypothèses retenues sur les recettes de fonctionnement :

La dotation perçue par la Commune en 2026, principale recette du budget de fonctionnement après la fiscalité, devrait être d'un montant quasi identique à 2025 soit **260 k€**. A savoir que les chiffres définitifs ne sont pas transmis par l'Etat à ce jour.

▣ Fiscalité directe locale 2026 :

Le vote des taux de taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires seront laissés à l'appréciation de l'équipe municipale élue en mars prochain.

Pour mémoire, les taux votés en 2025 sont les suivants :

Taxe foncière bâti	Taxe Foncière non-bâti	Taxe d'habitation (Résidences secondaires)
31.18%	37.18%	12.81%

▣ Stabilisation du montant de l'attribution de compensation (AC) versée par la CAPBP :

Créée par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, le mécanisme des attributions de compensation a pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources opérés notamment lorsqu'un établissement de coopération intercommunal choisit d'assumer une compétence en lieu et place des Communes qui le composent.

Dans la mesure où aucun nouveau transfert de compétence n'est intervenu au cours de l'année 2025, le montant de l'AC versée par la CAPBP à la Commune en 2026 est stabilisé (**env. 1,311 M€**).

▣ Travaux en régie – recettes d'ordre budgétaire :

La Commune va poursuivre en 2026 son plan de rénovation de certains bâtiments (poursuite du réaménagement des services et des écoles ; centre accueil jeunes etc), de végétalisation des cours d'écoles et autres travaux de maintenance. Ces travaux seraient réalisés en régie, pour un montant total évalué à **80 000 €** (achat de matériaux et frais de personnel compris).

Budgétairement, les dépenses engagées pour ces opérations « en régie » doivent être « neutralisées » par une opération d'ordre, en recette, qui s'inscrit sur le chapitre 042.

III / ORIENTATIONS BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le total des dépenses d'investissement sur le BP2026 s'élèverait à 1 475 k€ incluant les restes à réaliser de l'exercice 2025 et environ 475 k€ d'annuité d'emprunt

En investissement, le budget proposé pour 2026 prévoit les crédits nécessaires pour finaliser les investissements lancés dans le mandat 2020-2026.

		2025		OB 2026
		BP (yc RAR 2024)	BP + BS + DMs	BP (yc RAR 2025)
CHAPITRES DE DEPENSES				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	6 131,20	6 131,20
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT			43 590,50
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	15 805,01	15 805,01
117	BERGES DU NEEZ	3 600,00	27 200,00	7 200,00
121	MOBILIER - MATERIEL - VEHICULE	9 440,20	80 092,70	21 150,36
122	BATIMENTS SCOLAIRES	64 805,90	145 657,90	43 739,99
123	INSTALLATIONS SORTIVES	0,00	12 772,00	3 753,60
124	POLE SPORTIF ET ASSOCIATIF	1 252 019,75	1 327 519,75	70 775,85
125	SKATE PARK REVEIL DES BERGES	9 943,68	11 943,68	0,00
126	TRAVAUX ENVIRONNEMENT	25 973,03	186 933,34	15 278,03
129	AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE	37 572,25	110 133,56	63 550,56
143	INFORMATIQUE	26 683,20	58 035,20	10 675,20
159	BATIMENTS ET POLITIQUE ENERGETIQUE	65 637,18	1 073 654,81	256 461,28
160	CENTRE DE LOISIRS	51 513,69	52 713,69	52 713,69
163	POLE CULTUREL	21 829,48	22 429,48	600,00
164	TRAVAUX VOIRIE	216 468,10	884 195,20	210 606,39
165	POLITIQUE ACCESSIBILITE	72,151,23	172 275,23	74 582,24
166	DEPLOIEMENT NUMERIQUE - VIDEO PROTECTION	0,00	48 572,17	22 890,10
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	511 126,50	526 226,50	475 000,00
040	OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	170 000,00	170 000,00	80 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	130 000,00	234 428,92	0,00
TOTAL DEPENSES		2 668 764,19	5 166 720,34	1 474 504,00

▣ Les investissements pour 2026

Eglise Sainte Marie : 75 k€ en RAR

Rénovation (toiture et charpente)

Maison pour tous

Réparation de la toiture et peinture : 53 k€ (estimation – marché pas encore attribué)

Eglise de Chapelle de Rouse

Rénovation de la tribune et de l'escalier : 45k€ (estimation – marché pas encore attribué)

Travaux de voirie : 130k€

-Rue des Travailleurs

-Rue Jean Moulin

-Avenue d'Ossau

Poursuite des chantiers ADAP : 75 k€

Le projet « Cœur de ville » : 63 K€

La Commune finalise le travail d'études avec les lauréats du concours du parc urbain et lancera les travaux en septembre 2026, en cohérence avec le démarrage de la construction des logements des jardins du Junqué.

Une demande de subvention auprès de l'Etat (DETR 2026) a été déposée (dossier en cours d'instruction) pour la création du parc urbain.

Pôle Associatif et sportif : 71 k€

Le projet est terminé et les associations sont toutes accueillies depuis l'été 2025. Les derniers paiements (factures) sont attendus, notamment sur le mobilier, les extérieurs et l'assurance dommage ouvrage.

Pour rappel, les subventions demandées pour ce projet sont les suivantes :

- Conseil Départemental 64 : 438 700 € (aide versée en 2024 et 2025)
- DETR/DSIL : 457 989 € (aide notifiée)

- Fonds de concours CAPBP : 643 418 € (aide versée pour moitié ; solde de la subvention attendu en 2026)
- Fonds FAFA (Fédération Football Amateur) : 10 000 € (accordée, versement attendu en 2026)
- Fonds Européens : demande en cours (en attente réception de la convention de financement)

Le Centre de loisirs : 52k€ (dont 51k€ en RAR)

La livraison reportée sur 2026 de matériels et meubles non-livrés ou non facturés (contexte liquidation de l'entreprise) impose de prévoir un reliquat sur 2026 correspondant à ces factures.

▣ **Le financement de la section d'investissement 2026 :**

Deux emprunts (pour un total de 103k€) seront réalisés par Territoire d'Énergie 64 pour le compte de la Commune au taux de 0,75 % pour les travaux d'économies d'énergie effectués sur le groupe scolaire Louis Barthou ainsi qu'à l'Hôtel de ville.

Les autres recettes inscrites dans la section d'investissement pour 2026 seraient les suivantes :

- TAM (Taxe d'aménagement) : **20 k€**. La loi 2020-1721 du 29 décembre 2020 a modifié les conditions de mise au recouvrement de la taxe d'aménagement. Le fait générateur n'est plus la délivrance des autorisations d'urbanisme mais la déclaration fiscale d'achèvement, ce à compter du 1^{er} septembre 2022. De fait, depuis 2023, il demeure encore plus difficile pour les collectivités qui recouvrent les produits d'urbanisme, d'estimer correctement ces recettes.
- Amortissements : **300 k€**
- Subventions attendues sur l'exercice 2026 (en plus de celles citées dans le paragraphe précédent) :
 - Hôtel de ville : Fonds de concours de la CAPBP (138 606.72 €)
 - Eglise : Fonds de concours de la CAPBP (98 925 €) ; DETR 2025 (121 272 €)

A noter :

Les recettes suivantes seront à inscrire au Budget Supplémentaire 2026

- FCTVA (Fonds de compensation de TVA – récupération d'une partie de la TVA sur les dépenses d'investissement) : **385 k€**. Sous réserve du maintien de l'assiette et du taux dans la loi de finances 2026.
- Report de l'excédent de fonctionnement 2025 en investissement, lors de la constatation des résultats de 2025 au BS

Le solde d'exécution investissement 2025 ne sera pas positif et ne constituera donc pas une recette à inscrire.

▣ **Perspectives pluri-annuelles / investissement dépenses**

Le cadre juridique impose d'inscrire dans le ROB des perspectives pluriannuelles ; cet exercice est particulièrement délicat pour cette année (et par définition incomplet) dans le contexte du renouvellement du Conseil Municipal en mars prochain, mais les principaux postes de dépenses peuvent être ainsi évalués :

	2026	2027	2028
Voirie et aménagement des espaces publics	500 k€	500 k€	500 k€
Rénovation éclairage public (dont enfouissement des réseaux)	100 k€	100 k€	100 k€
Bâtiments, dont rénovation énergétique	230 k€	100 k€	100 k€
Pôle associatif et sportif	71 k€	-	-
Projet Cœur de ville	63 k€	365k€	-

IV/ GESTION DE LA DETTE

Jusqu'en 2023, la Commune a recouru très exceptionnellement à l'emprunt bancaire pour financer ses investissements (pas de nouvel emprunt entre 2018 et 2022).

En effet, la ville pouvait compter sur une bonne capacité d'auto-financement et des financements externes (subventions publiques) suffisantes pour mener à bien ses projets d'investissement.

Cette stratégie financière prudente, de long terme, a permis d'avoir un montant de capital restant dû en diminution (plusieurs prêts vont s'éteindre dans les années à venir), et des ratios financiers favorables à l'enclenchement d'un nouveau cycle d'emprunts, coïncidant avec le lancement de la réalisation des projets d'envergure.

Après un emprunt d'un montant de 1,7 M€ en 2023, la Commune a réalisé un nouvel emprunt, d'un montant de 1,775 M€ en 2024. Un emprunt à hauteur de 120 k€ a été réalisé par TE64 et deux autres emprunts devaient être réalisés pour un total de 103 k€ en 2025 mais ces derniers seront reportés en 2026.

En lien avec le lancement de ce nouveau cycle d'emprunts, des intérêts importants seront constatés sur les premières années de remboursement des nouveaux emprunts (période 2025-2030).

Pour rappel

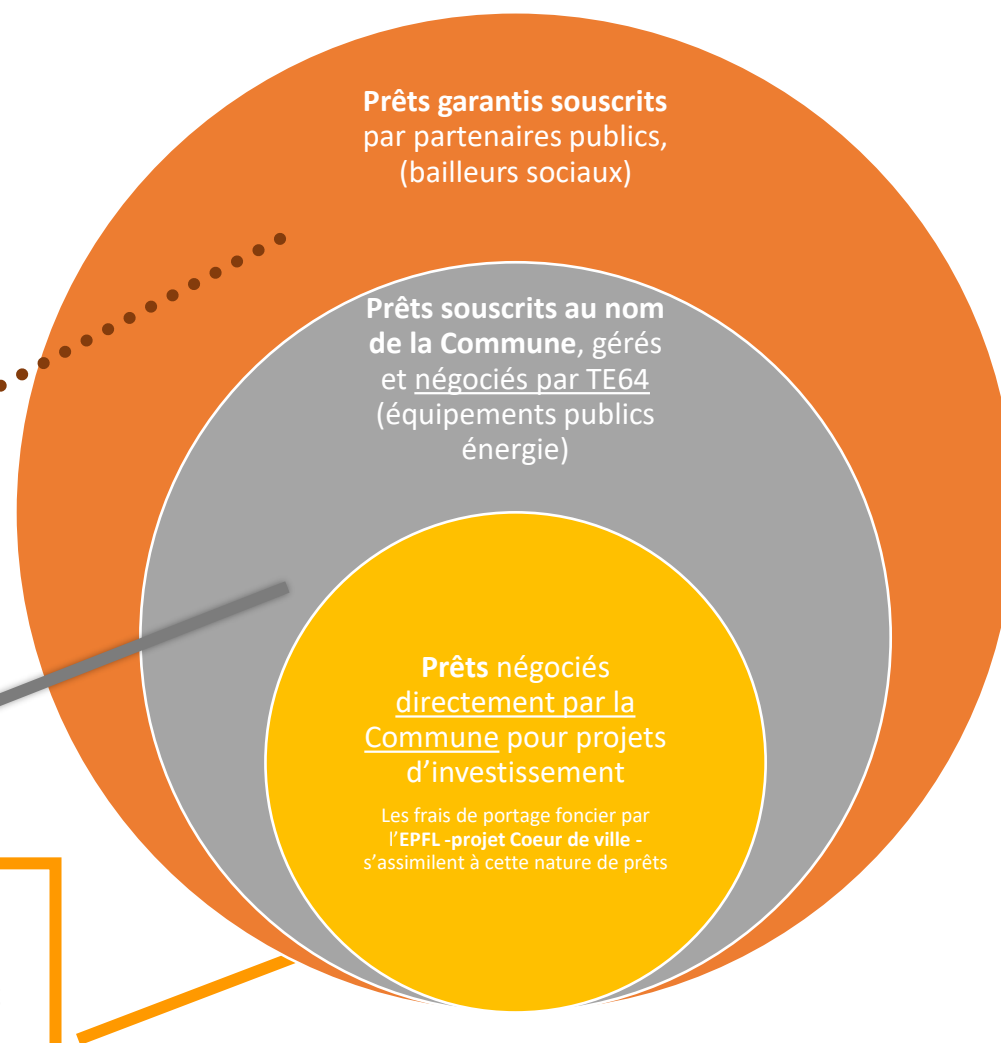
	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (prévisionnel)
CAF brute	689 876 €	847 194 €	836 387 €	769 480 €	988 658 €	1 005 000 €
CAF nette	206 877 €	381 532 €	377 346 €	301 394 €	460 068 €	479 000 €
Capacité de désendettement (ratio Klopfer)	4.78 ans	3.35 ans	2.84 ans	4.82 ans	5.01 ans	4.63 ans

☐ Rappel : les différentes natures de dettes :

- Pour certaines opérations d'aménagement portées par un acteur public (dans notre cas : office HLM) la collectivité s'est portée garante d'un emprunt : en cas de défaillance du débiteur, la Commune assumera en lieu et place du débiteur, les annuités du prêt garanti.
- *Inscription de ces prêts garantis = hors bilan (2.1M d'€ soit 90 000€/ an)*

MONTANT TOTAL ANNUITE TE64 2026 : 34 481.76 € <ul style="list-style-type: none">- Intérêts : 2 701.44 €- Capital : 31 780.32 €
--

€MONTANT TOTAL ANNUITE 2026 (calcul théorique sans nouveaux emprunts) : 601 913 € <ul style="list-style-type: none">- Intérêts : 139 356 €- Capital : 462 556 €
--



▣ **Etat de la dette au 1^{er} janvier 2026 y compris prêts TE64**
(tableau sans nouveaux emprunts 2026 car contractualisation courant 2026)

N°	Prêteur	Durée	Date 1ère échéance	Capital initial	En cours au 01/01/2026	Amort.	Intérêts	Annuité
54	Crédit Foncier	15 ans	02/04/2012	330 000,00 €	37 578,78 €	29 879,28 €	1 312,70 €	31 191,98 €
55	Caisse des Dépôts et Consignations	15 ans	01/08/2012	70 000,00 €	6 999,82 €	4 666,68 €	209,27 €	4 875,95 €
58	Crédit Mutuel	15 ans	31/03/2014	800 000,00 €	160 000,04 €	53 333,33 €	6 000,00 €	59 333,33 €
59	Crédit Mutuel	15 ans	31/03/2015	200 000,00 €	53 333,37 €	13 333,33 €	2 186,67 €	15 520,00 €
62	Territoire Energie 64	15 ans	16/01/2014	43 046,72 €	10 262,76 €	3 280,84 €	262,61 €	3 543,45 €
63	Territoire Energie 64	15 ans	16/01/2014	39 559,62 €	9 431,39 €	3 015,07 €	241,35 €	3 256,42 €
67	Crédit Mutuel	15 ans	31/10/2016	1 000 000,00 €	333 333,30 €	66 666,67 €	6 333,33 €	73 000,00 €
68	Caisse d'Epargne	15 ans	05/10/2017	700 000,00 €	293 932,74 €	47 444,41 €	3 762,34 €	51 206,75 €
69	Caisse d'Epargne	15 ans	05/04/2018	500 000,00 €	244 445,58 €	33 602,58 €	3 128,90 €	36 731,48 €
71	Territoire Energie 64	15 ans	10/05/2018	19 950,56 €	9 736,64 €	1 343,69 €	111,97 €	1 455,66 €
72	Territoire Energie 64	15 ans	10/05/2018	30 292,91 €	14 784,10 €	2 040,26 €	170,02 €	2 210,28 €
77	Territoire Energie 64	15 ans	30/04/2023	23 044,26 €	18 612,81 €	1 496,39 €	120,98 €	1 617,37 €
78	Territoire Energie 64	15 ans	30/04/2023	38 265,09 €	30 906,64 €	2 484,77 €	200,90 €	2 685,67 €
79	Territoire Energie 64	15 ans	30/04/2023	21 872,78 €	17 666,62 €	1 420,33 €	114,83 €	1 535,16 €
80	Caisse Francaise de Financement Local	20 ans	01/10/2023	1 700 000,00 €	1 508 750,00 €	85 000,00 €	56 859,70 €	141 859,70 €
81	Caisse d'Allocations	10 ans	01/02/2024	81 000,00 €	64 800,00 €	8 100,00 €	0,00 €	8 100,00 €
82	Caisse d'Epargne	20 ans	16/03/2025	1 775 000,00 €	1 686 250,00 €	88 750,00 €	56 862,13 €	145 612,13 €
83	Territoire Energie 64	13 ans	01/05/2025	120 584,19 €	111 718,61 €	8 932,07 €	837,89 €	9 769,96 €
84	Territoire Energie 64	7 ans	23/11/2021	14 878,08 €	4 670,02 €	2 289,79 €	184,47 €	2 474,26 €
85	Territoire Energie 64	15 ans	11/05/2018	15 320,65 €	7 477,08 €	1 031,86 €	85,99 €	1 117,85 €
86	Territoire Energie 64	15 ans	10/05/2018	19 342,31 €	9 439,78 €	1 302,73 €	108,56 €	1 411,29 €
87	Territoire Energie 64	15 ans	10/05/2018	14 731,36 €	7 189,47 €	992,17 €	82,68 €	1 074,85 €
88	Territoire Energie 64	15 ans	11/05/2018	31 927,42 €	15 581,81 €	2 150,35 €	179,19 €	2 329,54 €
TOTAL					4 656 901,36 €	462 556,60 €	139 356,48 €	601 913,08 €

▣ **Portage foncier par l'EPFL – projet Cœur de ville**

La vente par l'EPFL à la SEPA a été finalisée début 2025, mettant fin au portage financier par la Commune.